

SOS Lac a un avis sur tout ... et surtout un avis !

Jusqu'à présent l'Aviron Club du Lac d'Aiguebelette a observé un silence et une réserve respectueux des procédures et des décisions juridiques et administratives en cours. Nous avons d'ailleurs l'intention d'attendre le prononcé relatif à un éventuel sursis à exécution du jugement du 17 octobre du Tribunal Administratif de Grenoble pour exprimer notre vision et nos souhaits quant à notre avenir sur le Lac.

Il se trouve que les articles de la FAPLA, dans le FAROU du 21 décembre 2017, et celui du Collectif SOS Lac sur le blog éponyme du 15 janvier 2018 appellent nécessairement une réponse rapide de notre part.

Le Club local d'aviron se sent effectivement en danger et ce malgré vos affirmations qui se voudraient rassurantes. Votre Collectif qui prône à longueur d'expressions la concertation entre les parties se croit-il autorisé, sans jamais avoir cherché à nous rencontrer, à porter la voix des rameuses, rameurs et de leurs soutiens sans connaître l'avis du monde de l'aviron ?

Vous introduisez, par exemple, la notion de «compétitions normales», que relevez-vous d'anormal dans la Régate Internationale de Savoie Mont-Blanc ou la Régate Offre Jeune qui se déroulent sur le bassin Ouest, que je sache, dans le parfait respect de la réglementation de la Réserve Naturelle Régionale ?

Au-delà des pertes financières induites, pour le Comité de Savoie d'Aviron et par conséquent pour notre Club, par la disparition de ces événements, le déficit d'image que vous orchestrez par vos amalgames depuis le début de vos actions, dessert également notre structure auprès de partenaires privés.

Notre association représente 230 licenciés dont plus de 120 jeunes presque tous issus du territoire du Pays du Lac d'Aiguebelette. La réduction des subventions nous oblige à rechercher de plus en plus de ressources auprès de partenaires privés si nous voulons continuer d'exister et vous nous compliquez largement la tâche.

Et comment avoir confiance dans vos propos quand la FAPLA, pierre angulaire de votre Collectif, révèle publiquement le dessous de ses cartes dans son organe de communication ?

Dans le FAROU du 21 décembre on découvre qu'au prétexte de ne pas altérer plus le Lac, **la FAPLA préconisera de laisser au fond les poids destinés à accrocher les lignes de bouées du bassin d'aviron mais qu'elle demandera à ce que les accroches soient sciées ... sous contrôle !**

ON CROIT REVER, TOUT CA POUR CA ! L'action en justice ne visait donc pas tant à protéger le Lac qu'à en écarter les rameurs ! Car comment justifier que l'on maintienne les installations que vous définissiez comme scélérates en les dépouillant simplement des connexions qui permettent de mettre en place le bassin de compétition ? Le plus incroyable c'est que, dans le même numéro, les responsables de l'association jurent, eux aussi, la main sur le cœur « qu'il n'est nullement question de remettre en cause la pratique de l'aviron » ... ils précisent néanmoins « du moins une pratique raisonnée avec 2 compétitions par an maximum » (ce qui est déjà une importante remise en cause du règlement actuel, validé par la RNR, qui ne limite pas le nombre de compétitions sur le lac et autorise 13 jours de compétition par an).

En gage d'apaisement ils proposent un retour des compétitions sur la rive Est ... Pour la petite histoire, les ancrages du bassin Est ont été retirés pour pouvoir (et c'est une bonne chose) créer la zone réhabilitée et protégée du marais de Nances à l'embouchure du Gûa. **Il faudrait donc replacer au fond du lac des poids pour accrocher des lignes de bouées, alors même que l'on laisserait inutilisés ceux qui y sont déjà !**

Quelle crédibilité donner à ces propositions qui, au-delà de la volonté manifeste d'affaiblir la pratique de l'aviron, sont une hérésie économique ... **A l'heure où les financements publics sont de plus en plus restreints, on voudrait engager des sommes importantes pour réaliser un équipement, qui existe déjà depuis seulement 2 ans !**

Les alliés politiques de la FAPLA, qui ambitionnent de jouer un rôle majeur au sein de la CCLA sont-ils d'accord avec cette position ? Les citoyens, qui pour certains, envisageaient peut-être de les soutenir lors de prochaines échéances électorales sont en droit de le savoir.

D'ailleurs, avant ces échéances, les habitants du Pays du Lac d'Aiguebelette pourraient peut-être être consultés, pourquoi pas par référendum, sur les choix à faire pour l'avenir de leur Lac ... Chacun pourrait alors exprimer, argumenter et défendre un avis ... pour le coup, étayé !

Pascal GENTIL

Président

Aviron Club du Lac d'Aiguebelette